

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1866, dans les quatre journaux suivants : Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Écho Roannais, le Journal de Roanne.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Verlay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.

Chez M. sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS.

Chez M. HAYAT, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.

— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Dernière leçon de la boîte au bureau.

6 h. matin Roanne, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.

11 h. 30 matin. Lyon, Montbrison, Clermont r.

3 h. 30 St-Etienne, Lyon, Roan, Noiretable

7 h. soir. Paris, toute la ligne et au-delà.

8 h. soir. Lyon, Tarare, Thizy et route.

8 h. 30 soir. Belmont, Charlieu, Noilly.

9 h. soir. St-Etienne, Lyon et route. Montbrison, Saint-Symphorien-de-Lay, Tarare, Thizy, Régnay, Charlieu, Charolles.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'ÉTÉ, A DATER DU 14 MAI, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

Trains se dirigeant sur Paris.

Trains se dirigeant sur Lyon.										Trains se dirigeant sur Paris.									
Paris	Montbrison	Vichy	St-Etienne	St-Germain-Les-Bains	St-Martin-d'Étréaux	Laplaud	Roanne	St-Germain-Les-Bains	St-Martin-d'Étréaux	Laplaud	Roanne	St-Germain-Les-Bains	St-Martin-d'Étréaux	Laplaud	Vichy	Montbrison	Paris		
matin	8 51	9 38	10 30	11 37	11 50	12 5	12 5	12 5	12 5	12 5	12 5	12 5	12 5	12 5	12 5	12 5	12 5	12 5	12 5
soir	7 45	8 32	9 24	10 31	10 44	11 49	11 49	11 49	11 49	11 49	11 49	11 49	11 49	11 49	11 49	11 49	11 49	11 49	11 49
matin	4 30	5 17	6 09	7 16	7 29	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34
soir	4 30	5 17	6 09	7 16	7 29	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34

Roanne, le 22 Juillet 1866

Lundi 23 courant, à 8 h. 1/2 du soir, aura lieu la dernière leçon du cours de chimie de cette année.

M. de Grandsagne traitera de l'or, de ses mines, son extraction, de l'affinage, des alliages d'or et d'argent. — Essai de l'or par la pierre de touche ; moyen de reconnaître les pièces fausses. De la dorure, des métaux, et dorure sur porcelaine ; pourpre de carmès ; or fulminant.

Du platine : procédé à l'aide duquel on extrait ce métal du minerai ; éponge de platine ; propriétés et usages des vases de platine ; noir de platine ; phénomènes de contact.

MAIRIE DE ROANNE.

Délai de réclamation cadastrale.

Conformément à l'article 79 du règlement du 15 mars 1827, sur le cadastre, les propriétaires de la commune de Roanne sont informés que le dernier délai expire le 24 août, et qu'à partir du 24 de ce mois ils n'ont plus que 30 jours pour présenter leurs réclamations sur le classement des propriétés.

Le Maire, BOULLIER.

L'Impératrice et le Prince impérial ont quitté Paris le 14 de ce mois, à 11 heures, pour se rendre à Châlons-sur-Marne.

Sur le parcours, Sa Majesté et le Prince impérial ont reçu l'accueil le plus sympathique et le plus enthousiaste.

A Château-Thierry, à Epervan notamment, où une grande partie du département s'était donné rendez-vous, l'Impératrice et son auguste fils ont été l'objet d'une véritable ovation.

A Châlons, la réception a été des plus chaleureuses. Après un grand dîner donné par l'Impératrice aux notabilités de la ville et du département, Sa Majesté et le Prince impérial ont assisté au bal que leur offre la municipalité.

Le lendemain, l'Impératrice et le Prince impérial

continueront leur voyage en Lorraine, depuis Longtemps projeté, et quitteront Châlons à 9 heures pour se rendre à Nancy.

Les personnes qui ont l'honneur d'accompagner l'Impératrice et le Prince impérial sont : le général de division Fleury, grand écuyer ; le général Frossard, aide-de-camp de l'Empereur ; le capitaine de Ligniville, officier d'ordonnance de l'Empereur ; le baron de Bourgoing, écuyer de l'Empereur ; le baron Corvisart, médecin ordinaire de Sa Majesté ; le marquis de Pierres, chambellan de l'Impératrice ; le capitaine Lamey, officier d'ordonnance de l'Empereur, détaché près du Prince impérial ; M. Bachon, écuyer du Prince impérial ; le commandant Oppermann, maréchal-logis du palais ; et M. de la Poëze et de Lourmel.

L'Impératrice et le Prince impérial ont quitté Châlons dans la matinée du 15, après s'être arrêtés quelques instants à Vitry-le-François, où une réception sympathique et chaleureuse leur a été faite à la gare. Les augustes voyageurs ont continué jusqu'à Bar-le-Duc.

L'accueil qui leur a été fait à Bar-le-Duc pourra être égalé, mais ne saurait être surpassé nulle part. Quelques instants après avoir quitté Bar-le-Duc, le train impérial s'arrêtait à Toul, où les populations de cette partie du département de la Meurthe s'étaient donné rendez-vous pour fêter le passage des augustes voyageurs.

L'Impératrice et le Prince impérial, après être arrivés à Châlons, à Vitry, et à Bar-le-Duc, sont arrivés à Nancy, à neuf heures du matin, puis se sont rendus immédiatement à la cathédrale, où les attendait Mgr l'évêque de Nancy, assisté de l'archevêque de Paris, grand aumônier de l'Empereur, et des évêques de Strasbourg, Saint-Dié et Châlons, tous en crosse, en mitre et en chape blanche.

Un Te Deum a été chanté. Après cette cérémonie religieuse, S. M. l'Impératrice et le Prince impérial ont assisté au défilé des députations des départements lorrains, dont l'ensemble peut être évalué à trente mille personnes. Indépendamment des députations municipales qui représentaient à peu près la totalité des communes de la Meurthe,

des Vosges et un certain nombre de celles de la Moselle et de la Meuse, ont passé : plus de trente compagnies de sapeurs-pompiers, musique ou fanfare en tête, les ouvriers des salines de Saint-Nicolas et de Varangeville précédant un char attelé de six chevaux et portant plusieurs blocs de sel gemme, des sociétés orphéoniques en grand nombre, six cents francs-tireurs des Vosges en costume et carabine sur l'épaule, les sociétés de secours mutuels, les ouvriers de la grande saline de Dieuze en costume de mineurs et munis de leurs instruments de travail, ceux de la remarquable cristallerie de Baccarat, de l'importante manufacture de glaces de Cirey et de l'usine de Walleristhal, les établissements métallurgiques récemment créés dans la riche vallée de la Moselle représentés par mille à douze cents ouvriers, les fabricants de dentelles de la Meurthe et des Vosges précédés d'une magnifique bannière, les fabricants de broderies, les contre-maîtres et ouvriers de plusieurs filatures de Nancy et de Senones, une députation communale de Domremy portant la bannière envoyée à cette commune par la ville d'Orléans en mémoire de Jeanne d'Arc, et enfin une députation de quinze cents à deux mille instituteurs.

Ce défilé, d'un caractère grandiose, a duré environ deux heures et s'est accompli dans un ordre parfait aux cris continuellement répétés de : Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince impérial !

Dans la matinée du 16, Sa Majesté a visité plusieurs établissements hospitaliers, et après la réception des autorités et de plus de deux cents dames de la ville et du département, l'Impératrice a dirigé sa promenade du côté du champ de courses où l'attendait encore la plus sympathique manifestation.

Le soir, Sa Majesté a assisté au banquet offert par la ville de Nancy aux députations de la Lorraine et a dû se rendre ensuite à la grande fête musicale organisée en son honneur.

Le 17, l'Impératrice et le Prince impérial ont visité la chapelle du Bon-Secours, et se sont arrêtés à l'hospice des enfants trouvés de Saint-Stanislas, l'asile modèle de Sainte-Anne. Partout

ils ont laissé des souvenirs précieux.

La dernière visite a été pour l'institution des sourds et muets. Sa Majesté est restée longtemps au milieu des pauvres enfants, écoutant les détails que lui donnait le directeur de l'établissement.

Le 18, l'Impératrice et le Prince impérial avec toute leur suite sont arrivés à Lunéville, au milieu d'un concours énorme de populations.

— Les candidats au titre d'officier de santé et de pharmacien, d'herboriste, de sage-femme de 2^e classe, pour l'un des départements du Rhône, de l'Ain, de la Loire, de Saône-et-Loire et de la Haute-Savoie, sont prévenus qu'en exécution du règlement du 23 décembre 1854, ils doivent se faire inscrire au secrétariat de l'Ecole de médecine de Lyon, du 5 au 20 août, jour de la clôture du registre.

Tout candidat, en s'inscrivant, devra produire son acte de naissance, un certificat de moralité.

Les candidats au titre d'officier de santé doivent justifier de 14 inscriptions prises dans une école préparatoire ou 12 inscriptions de Faculté.

L'aspirant au titre de pharmacien de 2^e classe doit justifier de 6 inscriptions d'école préparatoire et de 6 années de stage dans une officine. Le stage doit avoir été accompli en dehors du temps consacré à la scolarité.

Outre l'acte de naissance et le certificat de moralité, les herboristes doivent présenter un certificat d'études, et les sages-femmes un certificat constatant qu'elles ont suivi deux années de cours, dont six mois de pratique dans une maternité.

On est tenu, en s'inscrivant, de consigner, au secrétariat de l'Ecole, les frais d'examen du certificat d'aptitude, de diplôme et visa ; savoir (y compris les frais pour timbre et appareil) :

Officier de santé,	1 ^{er} examen,	402 fr. 40 c.
	2 ^e —	112 —
	3 ^e —	212 —
Total,		426 fr. 40 c.
Sage-femme,	1 ^{er} examen,	27 fr. 20 c.
	2 ^e —	92 —
	3 ^e —	362 —
Total,		546 fr. 40 c.
Herboriste,		82 fr. 40 c.

Les pièces et les sommes à consigner doivent être adressées à M. de Barruel, secrétaire, agent comptable de l'Ecole, rue de la Barre.

Le candidat aura soin d'y joindre son adresse et la de-

Victoire eut pitié de sa vieille maîtresse.

— Dame ! dit-elle en se rapprochant, vous y'la dans la peine à c't'heure, fallait donc point la rudoyer c't'chère créature du bon Dieu.

— Ah ! je ne lui ai presque rien dit.

— Qu'en l'avez-vous dit, ça ? je ne suis qu'une cuisinière, moi, eh ben, la première fois que vous m'avez entonné c't'antienne-là : « Je vous chassé ! » j'ai eu bonne envie de répondre : « Ainsi soit-il. »

— Victoire, où est-elle mon enfant ?

— Ça, faut-i vous le dire ?

— Comment ! s'il faut me le dire ! Victoire, je vous en conjure, où est-elle ?

— Bon, que lui voulez-vous, mam'zelle ?

— Je veux la savoir.

— Dame ! voudra-t-elle revenir ? on lui a dit déjà ben des sortes de choses pour la décider à c't'affaire-là ; elle n'écoute point. Vous lui avez fait du mal, voyez-vous, ça saigne en dedans.

— Je lui demanderai pardon ! je lui donnerai tout ce qu'elle voudra !

— Allons, allons, faut tout de même pas tant se désoler ; elle n'est pas loin, elle est chez les bonnes sœurs.

— Je vais y aller !

— Oui, mais M. le curé est venu, et m'est avis qu'il a trouvé que c'était ben comme ça, puisqu'on a tout de suite donné une chambre à mam'zelle Marie.

— Je vais chez M. le curé !

Mlle Chevert remonta, prit un chapeau, oublia de mettre son tour de cheveu et de cacher la verrue du coin de l'œil qui lui causait d'ordinaire tant de soucis, puis elle partit et se fit droit au presbytère. Armand venait d'en sortir depuis quelques minutes.

Le curé reçut Mlle Chevert assez froidement. Il avait de l'indulgence pour les vanités habituelles de la vieille fille, cela ne tirait pas à conséquence ; il y a tant de misères morales ici-bas que si on jugeait tout à la rigueur, le temps se passerait à prononcer des condamnations ; mais, cette fois, la mesure des concessions permises lui semblait épuisée. Certes, il ne s'arrogeait d'autre autorité que celle qu'on voulait bien lui accorder ; mais, puisqu'on recourait à lui, ses conseils devaient

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LA DYNASTIE DES FOUCARD

Par Marin de Livonnière.

Le petit couvent où Marie Soyer avait passé les deux premières années de son séjour à Chemelles était situé à deux cents pas hors du village. Là, comme partout où on la connaissait, Marie était aimée : on la reçut à bras ouverts. Mais, lorsque la supérieure sut de quoi il s'agissait, son visage prit une expression de tristesse et d'embarras, elle fit des remontrances. Marie répondit avec douceur et fermeté, son parti était irrévocablement arrêté.

— Ma chère enfant, dit la supérieure, vous ne pouvez pas douter du plaisir que j'aurais à vous recevoir ; cependant je ne le puis faire avant d'avoir consulté. Attendez-moi une demi-heure au parloir.

Marie attendit, mais elle ne resta pas sans occupation : Victoire ne voulait pas s'en retourner seule, elle espérait que sa jeune maîtresse allait, suivant son expression, « se défâcher ». La brave fille ne comprenait pas qu'on pût se formaliser pour un mot ; mot qui lui entraînait, à elle, par une oreille et sortait par l'autre. Mais ce mot avait percé le cœur sensible de Marie, toute l'éloquence du monde ne lui eût pas persuadé qu'il était sans portée, puisqu'elle sentait en elle une profonde blessure. A la fin, voyant que ses efforts étaient inutiles, Victoire quitta la partie, désolée, et furieuse contre Mlle Chevert.

Une demi-heure après, la supérieure revint accompagnée du curé de Chemelles. Celui-ci interrogea Marie avec bonté, et apprit par elle, à l'avance, une partie de ce que devait lui redire Armand deux ou trois heures plus tard. Homme d'expérience, habitué à sonder les cœurs, le curé n'insista pas longtemps près de Marie pour lui faire changer de détermination ; elle voulait sérieusement, ses paroles ne trahissaient ni colère ni dépit, elle était bien résolue. Libre, d'ailleurs, n'ayant jamais été adoptée légalement par Mlle Chevert, hors de tutelle, ses vingt et un ans étant accomplis, personne n'avait le droit de la con-

traindre. Enfin, toute difficulté écartée, elle fut reçue définitivement. On lui donna une chambre où elle alla se réfugier.

XXVI.

Pendant que ces petits événements se passaient au couvent, Mlle Chevert s'agitait fort en sa maison. Sa toilette achevée, opération délicate et minutieuse qui demandait une heure au moins, la vieille demoiselle sonna Victoire, puis s'installa dans son fauteuil. Là, les pieds appuyés sur un tabouret, la taille rehaussée par un coussin placé sous elle et qui lui permettait de gesticuler sans être gênée par les bras du fauteuil, elle attendit majestueusement. Victoire devait aller intimider Marie l'ordre de comparaître. Mais Victoire n'avait pas.

Mlle Chevert fut obligée de descendre de son siège et de sonner une seconde fois.

Personne ne vint.

Mlle Chevert sonna plus fort.

Rien.

Mlle Chevert, de plus en plus irritée, sonna, sonna, et si bien que le cordon de sonnette se rompit, et, en retombant sur le marbre de la cheminée, provoqua la chute d'un petit muscadin en porcelaine de Saxe qui souriait à une bergère de même pâte, placée de l'autre côté de la pendule. Mlle Chevert aimait beaucoup ces deux petites bonnes gens qui, jamais, depuis trente ou quarante ans, ne s'étaient dit une parole inconvenante. Néanmoins, sans prendre le temps de ramasser les morceaux éparés de la porcelaine, elle sortit, appela Victoire du haut du palier, puis, n'entendant rien, descendit à la cuisine. Le tablier et la coiffe de Victoire posés sur une chaise indiquaient qu'elle était sortie.

Mlle Chevert pesta contre sa cuisinière sortie à une pareille heure ! sortie sans permission ! sortie précisément lorsqu'on avait besoin d'elle ! « Je la chasserai ! » dit Mlle Chevert en remontant l'escalier.

Arrivée en haut, elle s'arrêta : qu'allait-elle faire ? appeler elle-même Marie ? c'était compromettre sa dignité, c'était perdre l'effet d'une pose magistrale : les juges vont-ils chercher les accusés ? — Non. — Mlle Chevert retourna dans sa

signation du département dans lequel il a l'intention d'exercer.

— La Commission impériale, réunie sous la présidence de M. Béhic, a définitivement adopté le questionnaire agricole. Il renferme 160 questions, qui seront soumises aux sociétés, aux chambres d'agriculture, aux membres des conseils généraux et des arrondissements, avec invitation de formuler leurs réponses écrites.

Une enquête orale aura lieu dans chaque département. En outre, la France sera divisée en 28 circonscriptions, comprenant chacune trois ou quatre départements. Toute circonscription aura un président, qui, accompagné d'un inspecteur général d'agriculture et d'un auditeur au conseil d'Etat, se transportera dans chaque département de la circonscription.

Là, il sera formé une commission chargée d'entendre les dépositions de toutes les personnes qui seront désignées par le président de la commission. Il sera apposé, dans chaque commune, des affiches indiquant l'ouverture de l'enquête.

La commission tiendra ses séances dans le chef-lieu du département, mais il lui sera loisible de se transporter dans telle localité qu'elle jugera convenable. Elle pourra déléguer un ou plusieurs de ses membres, afin de recueillir sur les divers points des départements les renseignements qui paraîtront utiles.

Avis important.

On écrit d'Amiens à un membre du congrès scientifique de France, habitant notre cité, M. D. S. T., que la trente-troisième session qui devait avoir lieu dans cette ville, du 1^{er} au 10 août prochain, n'aura pas lieu.

M. le comte Léon de Chassepot, l'un des secrétaires généraux, en donnant cet avis, prie son collègue de la Loire de faire insérer dans les journaux du département que, en raison de l'état sanitaire de la ville d'Amiens, la session est remise à l'année 1867.

— M. Jacquier, vicaire de Loire, a été nommé vicaire à St-Eucher, Lyon.

— M. Chezeville, vicaire de Juliéans, a été nommé vicaire de St-Martin-de-Fontaines.

— M. Millet, vicaire de Valbenoite, à St-Etienne, a été nommé curé de Mornand (Loire).

— M. Mercier, vicaire de la Grand-Croix, a été nommé vicaire à Valbenoite de St-Etienne.

— M. Richard, vicaire de St-Haon-le-Vieux, est décédé le 16 juillet, à l'âge de 26 ans.

— Des décrets ont érigé en succursales l'église de Rochebut, commune de Rozier-Côtes-d'Aurec, canton de St-Bonnet-le-Château, et celle de Chazeau, canton du Chambon.

— Par décret impérial, sont nommés :

Juge de paix du canton de Saint-Georges-en-Couzan, arrondissement de Montbrison, M. Varinard, juge de paix de Neuville, en remplacement de M. Vénard, qui est nommé juge de paix de ce dernier canton;

Juge de paix du canton de Neuville, arrondissement de Lyon, M. Vénard, juge de paix de Saint-Georges-en-Couzan, en remplacement de M. Varinard, qui est nommé juge de paix de ce dernier canton.

— Plusieurs objets ont été déposés cette semaine au bureau de police, où les personnes qui les auraient perdus peuvent venir les réclamer :

- 1^o Un chapeau;
- 2^o Une chemise d'homme;
- 3^o Des ustensiles de faucheur : une faux, une pierre et une enclume à aiguiser.

— On nous écrit de Lagresle, le 14 juillet :

« A l'occasion de l'installation du bureau de la Société de Secours Mutuels de Lagresle, un sermon a été prêché par M. Delphin, missionnaire apostolique. La chorale de Jarnosse, invitée à chanter la messe de ce prône, s'est acquittée à merveille de ses fonctions musicales. »

« Un banquet a terminé cette fête intéressante. »

être pesés au poids du sanctuaire.

Il n'eût pas grand-peine à faire entendre raison au sujet de Marie; la pauvre demoiselle Chevert, vaincue par son propre chagrin, n'opposait aux paroles de blâme que des gémissements. Le curé n'insista pas sur ce point; passant ensuite aux obligations que la charité impose, notamment à l'égard des proches, il remontra combien il eût été selon les règles ordinaires que le secours minime demandé par MM. Dusseaux fût venu de leur parente, riche et sans charge d'aucune sorte; combien il était regrettable qu'une pauvre cuisinière eût, en cette occasion, donné une leçon de générosité à sa maîtresse.

Mlle Chevert se récria.

— Je vous demande pardon, mademoiselle, reprit le curé, le fait est parfaitement exact; c'est votre cuisinière Victoire qui a pris votre place et donné toutes ses économies pour sauver deux hommes de bien, vos amis et vos parents; c'est elle qui a fait une action inscrite au livre de vie et digne de toute admiration.

Mlle Chevert ne répondit plus.

— Tenez, chère demoiselle, poursuivit le curé, je ne vous cacherai rien; c'est la vérité que vous demandez, n'est-ce pas? Je vous la dirai sans déguisement. Au lieu de vous laisser toucher hier au soir par les prières de votre nièce, vous lui avez fait je ne sais quels griefs imaginaires, vous lui avez reproché un entretien d'un quart d'heure avec un jeune homme qui vous ferait grand honneur s'il devenait votre neveu. Eh bien, sachez-vous ce qui est arrivé? Réduit au désespoir, le malheureux jeune homme est allé à Blois et s'est engagé comme soldat pour parfaire la somme voulue.

— Ah! il s'est fait soldat! ce n'est guère convenable! observa Mlle Chevert obéissant à son naturel.

— Comment, pas convenable! il n'était pas convenable qu'un enfant se dévouât pour son père, rachetât au prix de son sang la paix, la sécurité, l'honneur des vieux jours de celui dont il a reçu la vie!...

« Mademoiselle, je n'ai plus rien à vous dire... je ne saurais conseiller à Marie de retourner dans une maison où elle entendrait mettre au-dessus des

Plusieurs toasts ont été portés à l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince impérial, et à tous les membres du bureau de cette œuvre de bienfaisance. »

— Dimanche, vers les onze heures du soir, deux jeunes gens, en sortant du cabaret, se prirent de querelle au faubourg Mulsant, et la dispute s'envenima tellement, qu'ils en vinrent aux coups de couteau. Talvat Jérôme, sabotier, en reçut un entre le cou et l'épaule qui le tua presque sur le coup; il alla tomber dans la cour de son domicile, qui n'est qu'à quelques pas du lieu de l'événement.

Déporté, ouvrier cotonnier, natif de Vendran, l'auteur de ce meurtre, prit aussitôt la fuite; comme il avait reçu lui-même plusieurs coups de couteau, notamment l'un à la cuisse, l'autre qui lui avait coupé quatre doigts, il ne put aller bien loin. Un agent de police le trouva, vers trois heures du matin, couché dans un champ et épuisé par la perte du sang qui coulait de ses blessures. Mis en état d'arrestation, il fut déposé à l'hospice de Roanne. Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

— Dans la soirée de mercredi dernier, un orage, accompagné de violents coups de tonnerre, a éclaté dans les environs de Roanne. La foudre est tombée en plusieurs endroits, notamment dans un village de la commune de Renaison, au hameau de Germes, situé entre Renaison et Saint-Haon-le-Châtel, sur un groupe de maisons. Quatre de ces maisons, qui contenaient six ménages, ont été consumées par le feu, malgré les secours de plus de 250 personnes accourues des villages voisins. La perte causée par ce sinistre peut être évaluée à 16,000 fr. Aucun des incendies n'était assuré.

— Le quinze de ce mois, un incendie, dont on ignore la cause, s'est déclaré au village de Vigand, commune de Saint-Georges-de-Baroilles, dans une petite maison appartenant au sieur Tremblé; elle a été entièrement consumée.

— Lundi dernier, la femme Buissuel, commerçante à Chirassimont, lavait du linge dans un étang tout près du bourg de cette commune. Tout en s'acquittant de sa besogne, elle laissa tomber son batoir. Son mari qui était à côté d'elle, se précipita dans l'étang pour aller le chercher, et n'en put sortir. Lorsqu'on parvint à le retirer, il avait cessé de vivre.

Bissuel était âgé de 50 ans; on le dit faible d'esprit.

— Jeudi dernier, à 9 heures du matin, le sieur Roche, propriétaire à Riorges, avait conduit un tombereau à Roanne, dans la rue Mably. Pour faire manger son cheval, il lui ôta la bride. Dans ce moment, le cheval prit peur et partit au galop, en suivant la route de Paris, sans que personne osât ou pût l'arrêter. Arrivé aux Tuileries, commune de Mably, deux chars de foin tenaient une partie de la route. Cet obstacle lui fit peur; il rebroussa chemin avec la même vitesse, pénétra dans la ville, et ce ne fut que dans la rue du Collège que M. Auloge, vétérinaire, parvint à l'arrêter. Heureusement qu'on n'a à déplorer aucun accident.

— Les conducteurs de voitures vont ordinairement trop vite dans l'intérieur de la ville, et le plus souvent sans s'inquiéter des personnes qui sont sur le passage, au risque d'écraser un sourd qui n'entendrait pas arriver sur lui le véhicule.

Un jour de cette semaine, une voiture bourgeoise, conduite par son propriétaire qui habite Saint-Symphorien, a manqué d'écraser un enfant, dans la rue Impériale. Lorsqu'on l'a relevé, on pensait que les roues de la voiture lui avaient passé dessus; heureusement elles n'avaient fait que lui froter la cuisse: l'enfant n'avait aucune contusion.

— Depuis quelques jours, dit le *Mémorial de la Loire*, le public s'arrête devant le portrait, constellé de décorations, du colonel Tourne, exposé dans les magasins de M. Fenouillet, place Marengo.

L'auteur de ce portrait est notre compatriote, M. Besson, un peintre de la bonne école. Elève et

devoirs les plus sacrés, de vaines convenances qui ne sont au fond que des prétextes d'égoïsme.

Mlle Chevert fondit en larmes.

— Marie! Marie! rendez-moi Marie!

— En vérité, mademoiselle, reprit le curé en tempérant la sévérité de son accent, je voudrais vous la rendre; mais d'abord cela ne dépend pas de moi; Mlle Marie Soyer est libre de ses actions, ensuite, si elle me consulte, il faut que, pour l'engager à retourner près de vous, j'aie d'autres raisons à faire valoir que le soin de sa fortune.

— Rendez-la-moi, monsieur le curé, je ferai tout ce que vous voudrez... Que voulez-vous que je fasse?

— Mon Dieu, mademoiselle, je joue ici un rôle qui demande beaucoup de prudence et de réserve, je n'ai ni le droit de disposer de votre nièce, ni celui de vous dicter mes volontés. Vis-à-vis de Mlle Marie, je ne puis que donner des conseils suivant ma conscience, et vis-à-vis de vous, que dire simplement ce que je ferais à votre place: l'entendez-vous ainsi?

— Oui, monsieur le curé... Je mourrai de douleur si je ne puis savoir mon enfant.

— Eh bien, moi, ne consultant que mon cœur, j'irais de ce pas chez le notaire, je regagnerais Marie en me remettant à la hauteur où s'est placée une pauvre servante, je n'aurais ensuite ni à prier, ni à solliciter, Marie me reviendrait comme l'eau revient à son niveau naturel. Vous vous êtes montrée dure, montrez-vous généreuse, la pauvre enfant n'hésitera pas, les âmes s'unissent bien plus par les affinités morales que par les intérêts. Et pourtant j'ai nommé le notaire, mais je n'entends pas que vous fassiez quelque chose pour Marie; là-dessus je ne doute nullement de vos intentions, et ce n'est point ce qu'elle demande; j'entends que vous veniez sérieusement au secours de votre respectable parent M. Dusseaux; il doit cinquante mille francs à M. Fouchard père, il est hors d'état de s'acquitter sans sacrifier sa position; payez M. Fouchard, et allez ensuite chercher Marie, je réponds d'elle.

— Je vais courir chez M. Dusseaux.

— Gardez-vous-en bien, il refuserait peut-être. Ménagez sa fierté. Allez chez le notaire, retirez

ami d'Hippolyte Flandrin, le grand artiste, à la mémoire duquel ses amis, ses élèves, ses admirateurs, élevaient hier un superbe monument dans l'église de Saint-Germain-des-Près, il en a gardé les saines traditions et cette concision, cette énergie et cette ampleur dans la grâce qui étaient le cachet du maître regretté.

— Dimanche dernier, le nommé Chaland, Jean-Claude, âgé de 58 ans, chauffeur, né à Balbigny, demeurant à Janon, commune de Terrenoire, a été trouvé mort sur un tas de résidus qui existe près des fonderies de cette localité.

Le médecin appelé, après avoir examiné le cadavre, a déclaré que Chaland, pris de boisson, s'était couché sur le tas et qu'il avait été asphyxié par l'odeur sulfureuse et les gaz qui s'en exhalent.

— Dans la nuit de lundi, la devanure d'un horloger de Firminy a été forcée et on en a enlevé plusieurs montres en or et argent.

Le voleur a abandonné sur place l'instrument qui lui avait servi à ouvrir la devanure, et quand on l'a appliqué aux marques d'effraction, une femme présente s'est écriée: — Oh! je reconnais bien ce morceau de fer; un monsieur qui est venu après moi dans l'omnibus l'avait sur ses genoux. Il avait une blouse blanche.

Cet indice révélateur permettra peut-être de retrouver l'audacieux voleur qui voyage ostensiblement avec les outils de sa profession.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 14 au 21 juillet 1866.

Mariages (3).

Marcouit Louis, jardinier, 67 ans, et Jytannay Jeanne, propriétaire, 38 ans.

Dinet Claude, charpentier en bateaux, 70 ans, et Ducrot Marguerite, lingère, 70 ans.

Molette Claude, garçon de chambre, 28 ans, et Giroudon Michelle, cuisinière, 34 ans.

Naissances (15).

Aublain Mathieu, fils de Martin Aublain, et de Prajoux Marie. — Franchon Georges, fils de Charles Franchon, et de Vernay Claudine. — Farjon Bénédicte, fille de Pierre Farjon, et de Clément Florine. — Monchanin Claudine, fille de Claude Monchanin. — Courbelon Eugénie, fille de Jean Courbelon, et de Forestier Claudine. — Bonnière Louis, fils de Jean Bonnière, et de Perrotin Louise. — Dorier Pierre, fils de Jacques Dorier, et de Chantelot Romaine. — Vernay Louis, fils de Claude Vernay, et de Aubert Denise. — Delomier Anne, fille de Jean Delomier, et de Michat Jeanne. — Lespinasse Marie, fille de François Lespinasse, et de Cornet Claudine. — Darcon Marie, fille de Jean Darcon, et de Tisserand Claudine. — Marquis Henry, fils de Auguste Marquis, et de Laurent Babée. — Monteret Jacques, fils de Pierre Monteret, et de Odin Marguerite. — Déchavanne Benoît, fils de Jean Déchavanne, et de Lacour Claudine. — 1 enfant naturel.

Décès (9).

Rondy Claudine, 5 ans. — Savariau Florida, 2 mois. — Tournai Jean, 1 mois. — Berthel Joseph, journalier, 23 ans. — Talvat Jérôme, sabotier, 19 ans. — Gonnaud François, 6 ans. — Longère Joseph, 32 mois. — Bidaut Jeanne, 15 ans. — Barret Antoine, tisseur, 39 ans.

— Un nouveau délai vient d'être accordé aux sociétés musicales qui voudront se faire inscrire pour le concours de Vichy. Les adhésions seront reçues jusqu'au 10 août prochain.

Le nombre des sociétés admises est considérable; mais voulant donner une plus grande importance à la fête, le comité a pris la décision que nous venons de rapporter.

— Un décret impérial, en date du 11 juillet 1866, fixe le tarif des taxes à percevoir par l'administration des postes de France pour l'affranchissement des lettres, échantillons et imprimés expédiés de France et d'Algérie à destination des Etats pontificaux.

Pour les lettres ordinaires, l'affranchissement est facultatif; il est de 50 centimes par 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

Pour les lettres chargées, l'affranchissement est obligatoire; il se compose de la taxe applicable à une lettre ordinaire affranchie du même poids et d'un droit fixe de 50 centimes, sans égard au poids de la lettre chargée.

Pour les échantillons, journaux, imprimés, etc., l'affranchissement est obligatoire; il est de 10 centimes par 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

l'obligation des mains de M. Fouchard, et attendez à demain pour apprendre à M. Dusseaux ce que vous avez fait. En publiant nos bonnes actions avec trop d'empressement, nous humilions les gens, et nous diminuons du même coup leur reconnaissance et notre mérite.

Mlle Chevert n'était pas avare; d'ailleurs, en ce moment, on l'eût fait passer par le chas d'une aiguille; elle suivit de point en point le conseil du curé.

Qui ouvrit de grands yeux en entendant Mlle Chevert manifester la volonté de rembourser le bonhomme Fouchard des cinquante mille francs à lui dus par M. Dusseaux? ce fut à coup sûr maître Bourdin. « Aie! aie! pensa-t-il, les affaires du jeune Achille vont mal, très-mal cette fois. Je vais donc perdre deux mille francs d'honoraires... diable! » Il essaya de faire un petit effort en faveur de ses gros clients: mais Mlle Chevert, battue par Marie, battue par Victoire, battue par M. le curé, cherchait une revanche, toute sa colère tomba sur le père Fouchard.

— C'est un libertain! s'écria-t-elle.

— Un vieux libertain, tout au moins, dit le notaire en souriant.

— Un libertain, vous dis-je, monsieur; il se conduisait horriblement mal avec M. Dusseaux, un voisin, un ami, un homme de bien qu'il rencontrait chez moi tous les huit jours.

— Hé! hé! par le fait, le bonhomme est un peu raide en affaires.

— Ne me parlez plus de ce paysan brutal. Il sera payé aujourd'hui même. Dressez l'acte, monsieur Bourdin; ensuite... je suis bien sa servante!

— Oh! soyez sans inquiétude, mademoiselle, l'affaire ne sera pas longue, le bonhomme a toujours la main creuse quand il s'agit de recevoir de l'argent: surtout si, comme vous l'avez dit, je dois lui payer le capital et les intérêts de six mois.

— Payez, payez, monsieur Bourdin, et apportez-moi la quittance d'ici à une heure.

La suite au prochain numéro.

— Au commencement du mois de mai dernier, un honteux pari fut fait à Charlieu. Plusieurs ouvriers étaient réunis autour d'une table: la fantaisie leur prit de faire assaut à qui absorberait la plus grande quantité de vin. Le vainqueur ne tarda pas à tomber ivre-mort sur le sol. Deux hommes de bonne volonté entreprirent de le transporter chez lui. Ce ne fut pas chose facile, car ils avaient affaire à une masse inerte qui s'affaissait sur leurs épaules et les accablait de son poids. Ils coupèrent par un pré pour abréger la distance. Au milieu du pré, le porteur n'en pouvant plus laissa lourdement tomber son fardeau.

Pendant qu'il était étendu sur le sol, les deux porteurs le poussèrent du pied en l'invectivant. Arrivé chez lui, le malheureux ne recouvra ses sens que pour se plaindre de douleurs intolérables dans l'abdomen, et quelques jours après il expira. L'autopsie de son corps a révélé qu'il avait succombé à une rupture de la vessie gonflée outre mesure par le liquide qu'il avait absorbé.

Cette rupture était-elle le résultat des nombreuses chutes qu'il avait faites, ou de la manière quelque peu brutale dont il avait été jeté à terre?

Après une longue et minutieuse information, le meunier chez qui la scène d'ivrognerie s'était passée, celui qui avait fait assaut avec la victime à qui boirait le plus, et les deux porteurs, furent traduits devant le tribunal correctionnel de Roanne, sous prévention d'homicide par imprudence, et les deux derniers, en outre, de violences et voies de fait.

Les chefs de la prévention n'ont pu être suffisamment établis à la charge des inculpés; le tribunal les a acquittés, tout en blâmant sévèrement leur conduite.

Le ministère public a interjeté appel à l'égard de deux d'entre eux; mais la cour, adoptant les motifs des premiers juges, a confirmé leur décision à l'audience du 10 de ce mois.

— Une jeune femme, mariée, il y a quatorze mois, à un ouvrier mineur de la Ricamarie, était allée voir sa famille à Saint-Romain-les-Atheux, emmenant son enfant âgé de quatre mois.

Elle était seule à la maison pendant l'orage qui a éclaté, le 17 juillet au soir, sur notre région. Quand ses parents sont revenus des champs, un triste spectacle les attendait: la jeune femme avait été tuée par la foudre.

On l'a trouvée à genoux dans un coin de sa chambre et la tête cachée dans ses mains. Elle ne portait aucune trace de blessure. L'enfant, qui était couché dans la chambre, n'a été que légèrement atteint par le fluide. (*Mémorial de la Loire*).

— On lit dans le *Courrier de la Limagne*:

« Dans le courant de la semaine dernière a eu lieu, aux portes de notre ville, une tentative criminelle qui n'a pas d'excuse. »

« Un paysan de Saint-Bonnet, nommé Levadoux, pénétrant dans l'enceinte réservée du chemin de fer et mu par le désir de mal faire, inné chez certaines gens, a pris un des rails de rechange qui sont disposés de distance en distance sur le parcours et l'a posé en travers sur les rails de la voie. »

« Arrive bientôt un convoi en pleine vitesse. Par bonheur, le chauffeur et le mécanicien remarquèrent assez tôt l'obstacle; ils purent renverser la vapeur ou du moins ralentir la marche, et le chasse-pierres poussa même le rail. La voie débarrassée, le convoi repartit sans autre encombre. Or, que serait-il advenu sans cela? Nul ne le sait; mais un affreux malheur était à craindre. »

« Hâtons-nous d'ajouter que ce malfaiteur, ayant été reconnu par quelques personnes, a été arrêté presque sur le champ. »

— Deux jeunes gens employés au chemin de fer de la Croix Rousse à Sathonay, se trouvant, ces jours derniers, dans un café, devisaient sur les faits de la guerre du jour avec toute l'influence et la tranquillité d'esprit qui conviennent à celui qui n'est ni italophile, ni prussophile, ni austrophile, ni germanophile.

Tu sais que Victor-Emmanuel a eu la tête emportée par un boulet, dit tout à coup l'un d'eux sur le ton badin que l'on adopte à une plaisanterie dont on n'entrevoit pas les conséquences.

Ce propos fut entendu par M. le commissaire de police de la Croix-Rousse, qui, comprenant toute la gravité d'un pareil bruit, dressa aussitôt procès-verbal.

Il y a trois jours, nos deux jeunes gens se sont présentés devant le tribunal de police correctionnelle, qui, considérant qu'il n'y avait eu de leur part aucune mauvaise foi et leur tenant compte de leurs antécédents, attestés comme irréprouchables par M. l'ingénieur en chef E., les a condamnés, l'un à 10 francs pour avoir tenu le propos incriminé, et l'autre à 5 francs d'amende pour l'avoir écouté, et tous deux, aux dépens. — *Courrier de Lyon*.

— Nous extrayons les paragraphes suivants de la circulaire A. Casella du 13 juillet :

Nous nous sommes peut-être trop hâtés, il y a huit jours, de chanter victoire; mais nous n'édions que l'écho du sentiment général, et quoi qu'aujourd'hui on soit dans de toutes autres dispositions, il faut cependant reconnaître que le désir de voir la paix se rétablir est si grand que l'on n'abandonne pas encore l'espoir de l'entendre proclamer bientôt.

C'est ce sentiment qui a soutenu le marché tant ici qu'à Liverpool dans le courant de cette semaine, malgré des nouvelles contradictoires, malgré mille bruits, mille suppositions, mille opinions divergentes qui n'étaient certes pas de nature à encourager et à soutenir les plus timides.

Samedi déjà l'ardeur s'était ralentie, mais lundi on s'est remis aux affaires avec empressement, mardi la fermeté des détenteurs a entravé les transactions, mais le chiffre des ventes est encore de 1190 balles, mercredi la tension défavorable des nouvelles politiques a ramené le calme, et depuis lors les transactions sont insignifiantes.

Malgré tout, on ne témoigne pas encore grand empressement de vendre, et cela tient sans doute à ce que l'on se dit que si la paix ne se rétablit pas, la baisse ne pourra faire beaucoup de progrès, et que, par contre, en vendant actuellement on perd toute chance d'une réalisation avantageuse si la paix se faisait. En somme, on se tient sur la défensive et il est à souhaiter que l'indécision ne se prolonge pas davantage.

Il est inutile de raisonner la situation qui dépend entièrement aujourd'hui des événements politiques, et le mieux à faire donc est d'attendre une solution.

Le relevé de la Banque de Londres est peu satisfaisant, mais on s'en console en pensant que c'est peut-être le dernier bilan défavorable, et que désormais on va décidément marcher à l'encontre d'une situation meilleure. Espérons-le ! De ce côté aussi il n'y a pas de raisonnement possible, car c'est une question plutôt de confiance et de crédit que d'argent. Un taux élevé, l'expérience des deux derniers mois le prouve, n'a pas d'effet lorsque le crédit est mort, il tend même à repousser les capitaux au lieu de les attirer. Ce n'est que lorsque la confiance existe que l'appât du gain attire l'argent là où il peut se placer avec le plus d'avantage et que conséquemment la disparité du taux d'intérêt entre une place et l'autre tend à se niveler par la loi de l'offre et de la demande.

Aujourd'hui on voit clairement que l'écart de 6 p. 0/0 entre Londres et Paris n'a aucun effet et qu'au contraire l'argent va à Paris au lieu de rester chez nous. C'est là un phénomène que les économistes feront bien d'étudier, et il est à supposer qu'après cette crise on abordera franchement la question si discutée déjà du fameux acte de 1844.

A Manchester, les affaires ont été comme ici paralysées par l'incertitude qui règne, mais le moral est bon, et l'on demande toujours des prix plus élevés que les acheteurs ne voudraient payer en ce moment. Les stocks de manufacturés sont toujours fort réduits.

L'article du *Moniteur* est venu à propos pour faire cesser toutes les rumeurs absurdes qui, depuis quelques jours surtout, ont fini par ébranler l'opinion. Quoique ce ne soit encore la paix, c'est en tous cas un acheminement, et il importe surtout actuellement de savoir que les rapports entre la France et la Prusse sont excellents pour dissiper toute crainte de complications nouvelles.

Nous sommes d'opinion que, même si la guerre devait continuer, nos prix ne pourraient désormais en être sérieusement affectés, et, par contre, si la paix s'établit, il y aura un assez fort mouvement, peut-être même l'exagérera-t-on d'abord.

— Les requerruquiers et les peintres sont des artistes, — seulement ils ne peignent pas de la même manière.

Notice historique sur la chimie

PAR LE V^e AJASSON DE GRANDSAGNE PÈRE

(Extrait d'un manuscrit)

Par M. le vicomte Ajasson de Grandsagne fils.

(Suite).

Dans le même siècle, c'est-à-dire dans le treizième, Thadée le Florentin fit connaître les propriétés médicamenteuses de l'alcool.

Ensuite l'histoire de la chimie offre une assez grande lacune. On ne rencontre plus de chimistes proprement dits, mais seulement des alchimistes dont les écrits sont tout à fait intelligibles. Parmi les chercheurs de pierre qui se montrent alors, apparaît l'auteur du *Roman de la Rose*, Jean de Meung, qui composa encore plusieurs poèmes ayant pour objet l'exposition des procédés convenables à la formation du grand œuvre.

On ne sait à quelle époque existaient les Isaac de Hollande ; on suppose que c'était dans le treizième siècle.

Vient ensuite Nicolas Flamel, qui s'est acquis une certaine célébrité. On prétend qu'il aurait trouvé la pierre philosophale, en s'aidant des recherches d'un juif dont il aurait eu le bonheur de rencontrer les manuscrits. Il mit, dit-on, plusieurs fois en pratique ses procédés alchimiques, au moyen desquels il avait acquis une fortune colossale, qu'il employa, dit la chronique, à bâtir une grande quantité de maisons et même des églises. Enfin, on ne sait trop pourquoi il a fait semblant de mourir, ainsi que sa femme, et s'est réfugié en pays lointains, devenu immortel et possesseur d'inépuisables trésors.

Un livre *ex-professo* a été consacré à l'examen de ces faits, et l'on voit que Nicolas Flamel est mort dans un état de fortune très-médiocre, sans jamais avoir joui de l'éclat qui lui a été attribué. C'était simplement un écrivain public, assez vaniteux, qui prêtait à la petite semaine, de manière que, dans son quartier, il avait des intérêts sur un nombre infini de petites maisons ; et, d'après l'histoire de sa vie, on voit que, malgré sa réputation, il n'a jamais été chimiste.

Basile Valentin fut le premier qui fit l'application de la chimie à la médecine. Il naquit, dit-on, en 1394, et fut bénédictin à Erfurt en Allemagne. Son *Corpus*

triumphalis antimonii (char triomphal de l'antimoine) est le plus renommé de ses ouvrages. Il y préconise la vertu des remèdes antimoniaux dont il avait fait le premier la découverte. Ce traité est écrit en allemand ; mais il y en a une élégante traduction latine par Kirkringius. De cette époque date l'introduction de ce métal dans les préparations médicales, où il a joué un rôle fort important (l'émétique en est une préparation).

En général, les écrits de ces alchimistes ne sont remarquables que par l'obscurité qui y règne presque partout ; leurs auteurs s'y vantent sans cesse d'être en possession de la pierre philosophale, et s'annoncent comme faisant profession d'enseigner la méthode pour la faire ; mais leur langage énigmatique ne peut guère être compris que par ceux des adeptes qui sont favorisés de l'illumination céleste. Néanmoins, dans les temps d'ignorance où leurs écrits parurent, ils acquirent obscurément et comme en secret une sorte de crédit ; ils firent naître dans les âmes cupides le ridicule désir de s'enrichir par les découvertes qu'ils prétendaient leur communiquer, et l'homme faible et inconsidéré se vit en butte aux ruses et aux tours d'adresse d'une foule d'imposteurs qui coururent le monde en assurant qu'ils étaient en possession du secret de la pierre philosophale, et en offrant de la communiquer moyennant une récompense convenable. Ces prétendus initiés, après s'être ainsi fait donner des sommes d'argent, tantôt s'enfuyaient avec leur butin, tantôt poussaient à bout la patience de leurs élèves, soit à force de dégoûts ou de dépenses exorbitantes, soit par des procès ruineux. Ce fut contre cette espèce d'hommes qu'Erasme et Ben Johnson dirigèrent leurs satires si bien connues, ayant pour titre : *Les Alchimistes*. Les fourberies de ces imposteurs exaspérées de plus en plus les esprits contre la secte entière des alchimistes. Il parut des écrits contre eux, partout où l'art de l'imprimerie, nouvellement inventé, donnait à leurs auteurs la facilité de les répandre. Les gens d'esprit du temps les attaquèrent avec l'arme du ridicule ; les savants s'efforcèrent de prouver que leur art était impraticable ou du moins d'une difficulté infinie ; les gens instruits firent voir qu'ils n'avaient jamais été compris ; et enfin, l'autorité établit des lois et des peines pour garantir l'ignorance crédule des pièges que lui tendaient les alchimistes imposteurs.

Ce fut justement vers le temps dont nous venons de parler, que l'art de faire de l'or tomba en discrédit ; mais il n'en fut pas de même de l'art de préparer le remède universel. Il acquit le plus grand degré de célébrité, et attira l'attention de toute l'Europe.

On peut avec assez de raison attribuer à Théophraste Paracelse cette révolution dans la chimie. Cet homme extraordinaire naquit en 1493, aux environs de Zurich, en Suisse. Parvenu à la trente-quatrième année de son âge, après nombre d'aventures singulières qui l'avaient mis en grande réputation, il avait été choisi par les magistrats de Bâle pour donner des leçons dans leur ville vers l'année 1527. Ainsi, ce fut le premier professeur public de chimie en Europe. Deux ans après, il quitta sa chaire à la suite d'un démêlé d'une nature assez singulière. Tout en professant la chimie, Paracelse exerçait la médecine. Mandé pour soigner un chanoine gravement malade, il eut soin, avant de commencer la cure, de faire son marché, et le patient promit une récompense magnifique pour prix de sa guérison. Les conditions faites, Paracelse lui administra deux pilules d'opium, au moyen desquelles le malade se rétablit en quelques jours. Guéri si rapidement, le chanoine trouva que le salaire promis était exorbitant et refusa de payer. De là procès ; recours à l'arbitrage des médecins, qui sont d'avis que Paracelse a guéri son malade si vite, qu'une légère rétribution doit lui suffire. En conséquence, il perdit sa cause : la fureur qu'il manifesta le met en hostilité avec les magistrats, et il s'exila du pays. Le caractère de cet homme étonnant est universellement connu. Chimiste fameux, enthousiaste de cette science et des remèdes qu'elle lui fournissait, méprisant tous les anciens principes de la médecine, ayant fait des espèces de miracles par ses remèdes, il mourut de débauche à l'âge d'environ quarante-huit ans, dans un cabaret de Salsbourg ; dévouement triste et naturel d'une vie déréglée, qui vint donner un éclatant démenti aux promesses téméraires dont il berçait ses disciples. Ceux-ci, pour atténuer les fâcheuses conséquences d'un événement qui attaquait leur réputation, publièrent que les ennemis de sa doctrine l'avaient empoisonné.

Paracelse, abandonnant la route suivie par les alchimistes ses prédécesseurs, s'occupa bien moins de la pierre philosophale que de la *panacée* (guérison) universelle. Pour cela il avait des essences et des quintessences, des arcanes, des spécifiques et des élixirs, parmi lesquels l'*élixir des quintessences* se fait remarquer par son nom ambitieux. De tout cela il nous reste l'*élixir de la propriété de Paracelse*, préparation peu usitée aujourd'hui, mais conservée néanmoins dans nos pharmacopées.

Il admettait, outre les quatre éléments d'Aristote, une cinquième sorte de matière, résultant de la réunion des quatre autres sous leur forme la plus parfaite ;

car pour lui, par exemple, le feu n'est pas tout à fait la chaleur ; l'eau, l'humidité ; et il regardait comme chose possible de dégrader la qualité de la forme, c'est-à-dire la chaleur du corps chaud. C'est dans ce sens qu'il croit possible, au moyen des quatre éléments élémentaires, d'en former un cinquième qui réunisse leurs qualités dépourvues de leurs formes. C'est là la quintessence de Raymond Lulle : *Quinta essentia*.

Ainsi, par quintessence, il entendait ce qu'il y a de plus pur dans les quatre éléments, et il cherchait à découvrir l'élément prédestiné lui-même, ou du moins une chose qui en approchât. C'est ce qu'il croyait obtenir quand il voyait s'exalter une qualité quelconque dans un corps, s'y accroître une propriété médicale. Ainsi, pour lui, la quintessence du vin, c'est l'alcool ; la quintessence du drap bleu, c'est la couleur bleue. Et, de fait, quand il parle des matières organiques, on le comprend très bien. S'agit-il des métaux ? voici la figure qu'il emploie : « Dans une maison habitée, il y a deux choses : l'homme et la maison ; l'un qui va, vient, s'agit, qui veut et qui peut ; l'autre immobile, qui ne change d'aspect ou de forme qu'autant que l'homme le veut bien. Tel est le mercure, tels sont les minéraux : ils ont en eux la maison et l'habitant animé qui en est la quintessence. Si vous pouvez extraire ce dernier, vous avez la pierre philosophale et la panacée réunies. Mais, hélas ! comment saisir cet homme qui se barricade dans son logis, sans abattre la maison et sans l'écraser sous les décombres ? Comment isoler cet esprit caché des métaux, sans traiter ceux-ci par des dissolvants de nature trop brutale qui l'éteignent ou l'emprisonnent sous de nouvelles écorces ? Or, il serait aussi facile de faire bâtir une nouvelle maison pour un homme mort, que d'obtenir une transmutation au moyen de la quintessence des métaux dont l'esprit s'est évaporé sous la main de l'artiste ignorant. »

Dirigé par ce principe que, dans tous les objets de la nature, il devait y avoir une matière essentielle, une quintessence, Paracelse, qui avait toujours en vue de l'obtenir, s'efforçait donc d'élaguer des mélanges naturels les corps les moins actifs et d'en retirer les substances les plus énergiques. Après tout, ces idées le guidaient d'une manière juste ; car c'est comme s'il avait dit, par exemple : l'opium, la ciguë renferment en petite quantité des composés très-actifs auxquels ces médicaments doivent leur puissance. Il faut les isoler : si l'on y parvient, ils représentent, à dose très-faible, les propriétés d'une dose considérable de la matière d'où ils proviennent. De même pour les métaux, certains dissolvants peuvent exalter leurs propriétés en ouvrant la maison ; d'autres affaiblissent ces propriétés en la fermant. Peu importent les théories, si l'on arrive à comprendre qu'il y a des préparations métalliques dont les dissolvants peuvent développer l'énergie. C'est ainsi qu'il savait tirer des remèdes un parti éminemment utile. Aussi, doit-il être considéré comme l'auteur de cette direction de la chimie médicale dans laquelle on se propose d'écarter des matières médicamenteuses les substances inertes pour ne s'attacher qu'aux substances actives, ou d'augmenter l'énergie de celles-ci, en leur communiquant la solubilité qui leur manque.

Ce qui pourrait étonner, c'est que Paracelse, outre les quatre éléments élémentaires, outre l'élément prédestiné, reconnût trois principes des corps tout à fait distincts. Les termes devenus célèbres de *sel*, de *soufre* et de *mercure*, qui désignent les trois principes des mixtes admis déjà par Basile Valentin, prennent une place éminente dans les domaines de Paracelse, et deviennent le signal d'une session qui se manifeste de plus en plus entre les idées des chimistes et celles des philosophes. Il faut voir dans le sel, le soufre et le mercure, trois éléments que l'expérience des chimistes reconnaît et oppose aux quatre éléments d'Aristote ; et si l'on ajoute cette nouveauté à celles que Paracelse mettait en avant pour tant d'autres objets, on comprendra comment cet homme bizarre a pu remuer profondément les imaginations.

La recherche des quintessences, les discussions sur les trois principes ne suffisent pas à l'intelligence de Paracelse. C'est parmi ces partisans que l'on voit apparaître une nouvelle idée fantasque, la recherche d'un dissolvant sans égal, du *menstrue universel*, en un mot de l'*alcahest*. Est-ce le corps alcahest par excellence, *alcahest* est-est-ce un être tout esprit, *allen geist* ? Nous n'en pouvons rien savoir, tant il y a de confusion dans les idées de Van Helmont sur cet objet, et c'est lui qui s'en est le plus occupé. Paracelse s'est, pour ainsi dire, borné à en signaler l'existence, berçant ainsi l'imagination de ses élèves de l'espoir de découvrir un corps capable de récompenser les travaux les plus longs et les plus assidus par ses merveilleuses propriétés.

Au surplus, Paracelse avait en horreur les Arabes et les scolastiques ; il professait pour eux un profond mépris. « Son bonnet », disait-il, quand, échauffé par le vin, il se livrait à ses déclamations obscures et furibondes, « son bonnet en savait plus long que Galien et Avicenne. » Ce dédain pour l'école arabe remit Hippocrate en honneur dans les études médicales. Mais il fit payer cher ce service, par l'opinion exagérée du pouvoir de la chimie en médecine qu'il chercha à communiquer à ses élèves, et il exerça une influence très-fâcheuse sur

la marche de cette science. Boerhaave blâme Paracelse d'avoir imposé la chimie à la médecine comme une maîtresse impérieuse, au lieu de la laisser à ses ordres comme une esclave obéissante.

(Prochainement la suite).

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal maintenant connu dans toutes les familles, rédigé avec un incontestable talent par Mme Emmeline RAYMOND, est lu avec avidité par une foule de jeunes filles, de jeunes femmes, et même par un grand nombre d'hommes sérieux. — Aussi cette publication réunit-elle toutes les qualités d'un vrai journal de modes : excellents patrons, ouvrages d'agrément, bons conseils, nouvelles intéressantes et morales ; à chaque numéro, il prouve qu'on peut joindre l'utile à l'agréable ; car tout en enseignant l'élégance il conseille l'économie. Tous les maris devraient offrir à leur femme un abonnement à cette précieuse publication ! Chacun peut y trouver son profit : femmes du monde, maîtresses de maison, mères de famille, jeunes filles surtout auxquelles l'expérience fait défaut pour les diverses phases de l'existence qui les attend.

Avec le 1^{er} mars a commencé la série des nouvelles toilettes de printemps et d'été : les nouveaux modèles de chapeaux, de robes pour femmes et enfants, mantelets, vestes, lingerie, etc., le tout accompagné de patrons en grandeur naturelle.

Dans le courant du mois d'avril la *Mode illustrée* fera paraître son premier article sur *l'Art de la couture*, leçons, explications, dessins, qui démontreront minutieusement tous les détails, tous les secrets relatifs à la préparation et à la bonne exécution de la lingerie, des robes et pardessus de tout genre.

La publication du très-intéressant roman *Armelle* a commencé dans le premier numéro de janvier 1866.

La deuxième édition de *la Civilisation pour la jeunesse*, par Mme Emmeline RAYMOND, vient de paraître en un joli volume in-18, et coûte 1 fr.

Ce journal, qui lutte courageusement en faveur de la simplicité et du bon goût, et qui contribue au bien-être des familles en y apportant l'ordre et en y encourageant l'amour du travail, sera, dans un temps peu éloigné, répandu dans toutes les familles. Il est passé en proverbe que les journaux de mode sont un recueil de frivolité et d'excitations malsaines vers le luxe ; il n'en est pas de même de la *Mode illustrée* : rien de plus intéressant, de plus varié et de plus instructif que le texte de cette charmante publication. Ajoutons encore, comme recommandation, que ce journal sort des presses de MM. Firmin Didot.

Afin d'éviter toute surprise, et pour mettre le public à même de souscrire en parfaite connaissance de cause, l'Administration de ce journal, rue Jacob, 56, à Paris, envoie gratis et franco un numéro quelconque à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. Mais pour que l'on puisse mieux juger du mérite de cette publication, on laisse la faculté de s'abonner pour trois mois seulement (un numéro par semaine) à un prix modique. L'examen des treize numéros d'un trimestre (3 fr. pour Paris ; 3 fr. 50 c. pour les départements) suffit largement à l'appréciation d'une publication remarquable par sa rédaction, par le nombre et le fini des gravures, ainsi que par le choix scrupuleux des toilettes.

On s'abonne, à dater du 1^{er} de chaque mois, à l'Administration du journal la *Mode illustrée*, rue Jacob, 56, à Paris.

Les abonnements sont reçus dans nos bureaux.

Au printemps, traiter les maladies de la peau, dartres, rougeurs, démangeaisons, taches, pellicules, etc., par la pommade citrine anti-herpétique en onctions, et l'essence de *Salsepareille iodurée* à l'intérieur comme dépuratif du sang et des humeurs. Bior, ph.-ch., 109, rue St-Lazare, à Paris. — Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

L. B. 6-5

Pour les articles non signés : SAUVON.

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison.
Froment 1 ^{re} qualité . . .	3 80	3 20
Froment 2 ^e id.	3 55	3 10
Froment 3 ^e id.	3 45	3
Seigle 1 ^{re} qualité	2 45	2 40
Seigle 2 ^e id.	2 35	2 20
Seigle 3 ^e id.	2 25	2
Orge	2 60	2 25
Avoine	1 80	1 80
Haricots	5 00	5 00
Farine 1 ^{re} qualité	43	38 00
Farine 2 ^e id.	40	35 0
Farine 3 ^e id.	30 00	30
Foin les 100 kilo	5 50	9 50
Paille	5 50	6 50

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

VENTE

PAR LICITATION

EN QUATRE LOTS

IMMEUBLES

Situés à la Bénissons-Dieu,

Le mardi 14 août 1866, entre onze heures du matin et une heure du soir, en la salle d'audience du Tribunal civil séant à Roanne, au palais de justice, sis place Saint-Etienne, et devant M. Duvergier, juge audit Tribunal, commissaire.

Elle est poursuivie par : 1^{re} Françoise Déroche, veuve de Benoît Berger ; 2^e Claude Déroche, tous deux propriétaires, demeurant à la Bénissons-Dieu ; ce dernier agissant en son nom personnel et comme subrogé-tuteur des mineurs Claudine et Françoise Déroche, ses sœurs, les sus-nommés ayant pour avoué M^e MARCHAND, demeurant à Roanne ;

Contre Jean Goyet dit Hector, propriétaire, et de lui autorisée, Claudine Durand, son épouse, demeurant à Briennon ; la femme Goyet agissant en son nom personnel et elle et son mari comme co-tuteur et tutrice des mineurs Claudine et Françoise Déroche, nées d'un premier mariage de ladite femme Goyet avec défunt Jean Déroche ; co-litigants, ayant pour avoué M^e Gourdiat, demeurant aussi à Roanne ;

En présence d'Antoine Lacôte, propriétaire-cultivateur, demeurant à la Bénissons-Dieu, tuteur ad hoc desdites mineures Claudine et Françoise Déroche ; lequel, en cette qualité, a été régulièrement sommé d'y assister.

Elle a été ordonnée suivant jugement contradictoire du Tribunal civil de Roanne, du onze avril mil huit cent soixante-six.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

Composition des lots

Et mises à prix.

PREMIER LOT.

Une pièce de terre, dite Bariaudon, de la contenance de quarante-cinq ares soixante-six centiares, portée au plan cadastral sous le numéro 639, confinée : au matin et au midi, par des chemins publics ; au nord, par jardin à Cuheurat ; et au soir, par terre à Berger.

Mise à prix : six cents francs, ci. 600 fr.

SECOND LOT.

Une parcelle de fonds, comprenant vigne et terre, de la contenance ensemble de vingt-trois ares, portée au plan cadastral sous les numéros 685 et 686, et confinée, savoir : au matin, par un chemin public ; au nord, par vigne et terre à Goyet ; au soir, par terre à Ménozier ; et au midi, par terre à Darnet.

Mise à prix : trois cents francs, ci. 300 fr.

TOISIÈME LOT.

Une petite terre, dite du Bois, de la contenance de trente-neuf ares trente-cinq centiares, portée au plan cadastral sous le numéro 858, et confinée, savoir :

au matin, par terre à Lacôte ; au nord, par bois à M. Godinot ; au soir, par terre à Goyet ; et au midi, par terre à Bourrelrière.

Mise à prix : trois cent vingt francs, ci. 320 fr.

QUATRIÈME LOT.

Une petite propriété, dite de la Maison, comprenant : 1^{re} une pièce de terre, appelée la Pierresse, de la contenance de quarante-trois ares vingt-neuf centiares, portée au plan cadastral sous le numéro 613 ;

2^e Un pré ou pâture, appelé de la Maison, de la contenance de quarante-sept ares cinquante centiares, portant les numéros 608, 609, 610 et 611 du plan cadastral ;

3^e Un corps de bâtiments, composé d'une cuisine, d'une chambre et d'une petite cave, avec cour et aisesances au midi, plus un four à cuire le pain, séparé du surplus des bâtiments ; le tout (la cour et lesdits bâtiments) de la contenance de trois ares soixante-dix centiares.

Cette petite propriété, qui ne forme qu'un seul tènement, a pour confins, savoir : au matin, un pré, des bâtiments et une vigne à Lacôte ; au nord, une terre à Bourrelrière ; au soir, le chemin de la Bénissons-Dieu à la Berthelière ; et au midi, une terre à Bourrelrière.

Les immeubles qui viennent d'être décrits sont situés sur la commune de la Bénissons-Dieu, canton et arrondissement de Roanne (Loire).

Ils seront adjugés aux enchères, en faveur des plus offrants et derniers enchérisseurs, aux lieux et époque et sur les mises à prix indiquées.

Les adjudicataires devront se conformer au cahier des charges, clauses et

conditions de la vente, déposé au greffe du Tribunal, où l'on pourra en prendre connaissance.

Les étrangers sont, de droit, admis à concourir aux enchères.

Pour extrait conforme :

Signé, MARCHAND.

Enregistré à Roanne, le vingt-un juillet mil huit cent soixante-six. Reçu un franc quinze centimes, décime et demi compris.

Signé, CARTIER.

Etude de M^e FINAZ, notaire à Saint-Chamond (Loire).

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

Par acte passé devant M^e Victor-Louis FINAZ, qui en a la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Saint-Chamond, le quatorze juillet mil huit cent soixante-six, enregistré à Saint-Chamond, le même jour, par M. de Morières, qui a reçu cinq francs soixante et quinze centimes ;

Messieurs

Jérôme Lassablière, négociant ;

Claude-Marie-Paul Chaland, aussi négociant ;

Et Christophe Burelier, commis-négociant ;

Demeurant tous trois à Saint-Chamond ;

Ont formé entre eux une Société en nom collectif, pour la fabrication et la vente des lacets, tresses, cordons, l'achat et la vente de la soie et des autres matières premières, et tout ce qui se rattache à ce genre d'industrie et de commerce.

La durée de cette Société a été fixée à six années et un mois, qui ont commencé à courir rétroactivement du pre-

mier mars dernier et finiront le premier avril mil huit cent soixante-douze.

Son siège a été établi à Saint-Chamond.

La raison commerciale sera : *Lassablière et Chaland*, et la signature sociale portera les mêmes noms.

MM. Lassablière et Chaland pourront seuls, et chacun séparément, faire usage de cette signature, mais pour les affaires de la Société seulement.

Pour extrait :

Signé, FINAZ.

Etude de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

A VENDRE OU A LOUER

Une *Maison*, avec vaste cour et ateliers à tissage garnis de métiers, situés à Roanne, faubourg de Clermont, rue de la Loire.

Il sera donné toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. VICAUD, quai des Charpentiers, et à M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

Etude de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

A AFFERMER

Les belles Carrières de Malantras, commune de Villerey, avec un vaste périmètre et faculté d'ouvrir de nouvelles carrières, soit dans la partie haute, pouvant s'exploiter par le chemin de Villerey ; soit dans la partie basse sur le chemin de hallage.

S'adresser à M^e VEILLEUX, notaire à Roanne, et, pour visiter les lieux, au sieur PAGE, dit Lazaran, au vignoble de Malantras, à Villerey.

A VENDRE OU A LOUER
POUR LA TOUSSAINT PROCHAINE
LE
FONDS DU CAFÉ D'ORLÉANS
Près du Tribunal de Roanne.
S'adresser à M. SOUCHON, propriétaire.

A VENDRE
Pour cause de décès
UNE
JEUNE PÉPINIÈRE
PLANTATIONS DE DEUX ANS

Joignant la gare du chemin de fer, de la contenance de un hectare trente ares, composée de toutes espèces d'arbres forestiers, fruitiers, arbres verts et d'ornement. Plusieurs autres parcelles de pépinières, bonnes à la vente. — On donnera toutes les facilités possibles pour le paiement. — S'adresser à M^{me} veuve Braly, à Montbrison. 8-4

A AFFERMER
DEUX DOMAINES

Appartenant à M. De Rainneville
L'un est situé sur la commune de Saint-Vincent-de-Boisset, et l'autre, sur la commune de Perreux.
S'adresser à M. CHÉNAUD, régisseur au Coteau.

PASTILLES
POUR LE
POT-AU-FEU



LA VOITURE-MARMITE
Le succès incontestable des **Pastilles Rozière** pour colorer le bouillon, a donné naissance à de nombreuses contrefaçons, et malgré les jugements rendus, quelques épiceries se laissent tromper en achetant, à un vil prix, des produits composés de CARMEL, de FÉCULE et de CHICORÉE, et les vendent pour des pastilles d'ognons et de légumes, produits dont **M. Rozière** est l'inventeur.

Pour éviter ces abus, demandez des **Pastilles Rozière**, pour le pot-au-feu, exigez sur les flacons et sur les boîtes la signature ROZIÈRE et l'étiquette représentant la Voiture-Marmite. En achetant un flacon de Pastilles Rozière, la ménagère a le droit d'exiger un livre de cuisine.

LA PANAMINE

Nouveau produit fait avec l'extrait de bois de Panama.
Pour remplacer le bois de Panama, les benzines et les savons à détacher.
POUR 30 CENTIMES, on peut nettoyer soi-même un habillement complet.
La PANAMINE se vend en pains et en flacons, et l'odeur en est agréable.
Se trouve chez tous les Epiciers. 6-3

AVIS.

On apprendra le commerce et un bon état à un jeune homme de 15 à 18 ans. Très-bonnes conditions.
S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A BATTRE

S'adresser à M. Gay, vétérinaire, près les Halles, à Roanne.

A VENDRE
PLUSIEURS HANGARS
Et bois de construction

Situés au pont de Rhins, ancienne tuilerie du Coteau
S'adresser à M. BRANDON, fermier de M. de Rainneville.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

Aux habitants de la ville de Roanne et des environs.

La ville de Roanne n'est plus privée d'un dentiste, vu que
M. & M^{me} NORMAND
ne voyagent plus.

On les trouve chaque jour à leur domicile. Ils donneront les renseignements les plus positifs sur l'art dentaire, afin que la société ne soit pas abusée par quelques étrangers passagers et autres. Chez eux, le public sera sûr de n'être pas trompé dans sa confiance.

Consultations gratuites tous les jours.
Ils se chargent, aux prix les plus modérés, de faire toutes les pièces artificielles qui appartiennent à l'art du dentiste. Ouvrages faits par eux-mêmes.
Dents à 5 et 10 fr. au-dessus, garanties; dentiers à tube et montés sur or et platine; dentiers vulcanites (dits caoutchouc); dentiers à succion, ne causant aucun embarras pour la mastication;
Extraction des dents, plombage, catérisation, etc.
Rue Sainte-Elisabeth, n° 83.
Prenez bien l'adresse.

A VENDRE OU A AFFERMER
DE SUITE
UN FONDS D'AUBERGE
ET DE CAFÉ

Au bourg de Saint-André.
Ce fonds, bien achalandé, pourra être affermé de suite, ou à la Toussaint, ou encore au gré des amateurs.
On vendrait la maison avec le fonds d'auberge.
On pourra céder aussi un cheval et une voiture faisant le service entre Saint-André et Roanne.
S'adresser à M. CANARD, qui en est le propriétaire. 6-2

A VENDRE
Ensemble ou séparément
2 MAISONS CONTIGUES

Situées à Roanne, faubourg de Clermont
Une de ces maisons possède une teinturerie et sécherie avec prise d'eau, et boutiques de tissage.
L'autre maison, donnant sur la route, renferme un emplacement pour bâtir, et, dans la cour, des ateliers pour la cotonne, avec des logements au-dessus.
On donnera toutes facilités pour les paiements.
S'adresser à M. VIAL, propriétaire, rue de la Côte, n° 15, à Roanne. 52-27

LETTRES & ATTRIBUTS
EN RELIEF

Pour Vitraux, Enseignes, Monuments, etc.
Supérieurs à tout ce qui a été fait dans ce genre jusqu'à ce jour
Chez M. C. BALOUZET, rue de Cadore, 20, à Roanne. 4-3

A VENDRE
MATÉRIEL DE TEINTURE

Pour couleurs
Composé de chaudière à vapeur, machine à vapeur, tuyautage en cuivre pour conduite de vapeur, pompes, barques en bois, cuve à débouillir à la vapeur, etc. — Calorifère et tout ce qui concerne une sécherie.
S'adresser à E. GENOT.

Changement de domicile
LOUP, M^r TAILLEUR
à Roanne

Les magasins du sieur LOUP, ci-devant rue du Collège, n° 9, sont actuellement rue Sainte-Elisabeth, n° 75, tout près du bureau de la poste aux lettres.

GUÉRISON RADICALE DES HERNIES

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON. (Voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies.) Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste-herniaire aux HERBIERS (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. — S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbiers (Vendée). L. B. 8-8

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE
de la V^e Famille de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.
Eriger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge.
Initiales V. F. Simon.
Dépôts: à Roanne, ch. Paul GENRAY, ph.; à Saint-Etienne, ANNAULT, ph.; et CHAUTIN Jeanne et C^e, drog.; à Montbrison, l'hopital civil; au Puy, ALIBAUD; à Brioude, PEYRIER, pharm.

Ouverture de la saison le 15 mai

ÉTABLISSEMENT THERMAL

SAINT-ALBAN

Station de Roanne (Loire)

Buette. — Bains d'eau douce, d'eau minérale, de vapeur. — Douche. — Piscine. — Traitement par le gaz acide carbonique.

HYDROTHERAPIE COMPLÈTE

Dirigée par le D^r GILBERT-DHERCOURT, directeur de l'établissement hydrothérapique de Monaco.

Les principales maladies pour lesquelles ces Eaux sont employées avec grand succès, sont: gastralgies, phthisie pulmonaire, dyspepsie, asthme, catarrhe, goutte, sciatique, affections syphilitiques récentes ou anciennes, chlorose ou pâles couleurs, leucorrhée, inflammations des organes de la génération, affections scrofuleuses, névralgies chroniques et intermittentes, maladies utérines, de la vessie, du larynx et du foie.

Eaux Minérales, Eaux et Limonades Gazeuses

au Gaz naturel des sources

Pour demandes et renseignements, s'adresser hôtel Saint-Louis, Roanne

ABONNEMENT
Un an . . . 36 fr.
Six mois . . . 19
Trois mois . . . 10
LE COURRIER FRANÇAIS
Journal politique de la semaine, paraissant le dimanche
(6^e année)
Bureaux, 16, rue Hautefeuille (Paris)

Le COURRIER FRANÇAIS, rédigé par de jeunes écrivains, représente les idées nouvelles de la démocratie. Chaque numéro contient une histoire complète de la semaine en même temps qu'une série d'articles sur les principales questions politiques et littéraires à l'ordre du jour; une large place est faite dans ses colonnes à la correspondance départementale. Par des études plus fidèles et plus complètes que toutes celles qui ont été faites jusqu'ici dans aucune publication périodique, il s'attache à suivre le mouvement des idées et à rendre compte des livres publiés en France et à l'étranger. Une partie financière, faite avec soin et conscience, est un guide sûr pour tous les capitalistes et surtout pour ceux qui, éloignés du centre des affaires, ont besoin de renseignements exacts et sincères.

Le COURRIER FRANÇAIS, qui cherche la conciliation des intérêts dans l'étude des questions sociales, s'adresse spécialement à la jeunesse et aux travailleurs des villes et des campagnes, mais il est indispensable à tous ceux qui n'ont pas le temps ou les moyens de s'abonner aux journaux quotidiens politiques ou aux grandes revues littéraires.

Un numéro d'essai est envoyé gratuitement aux personnes qui en font la demande par lettre affranchie.
REDACTION: A. VERMOREL, Jules VALLES, Louis JOLY, Gustave HURIOT, Pierre DENIS, Emile DAIREAUX.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
DE COUZAN

A SAIL SOUS-COUZAN, près BOEN (Loire)

SAISON THERMALE, ouverture chaque année du 15 mai au 15 septembre. — Le traitement consiste en buvettes, bains d'eau douce et d'eau minérale, douches et aspirations du gaz acide carbonique.
Eaux minérales des sources Fontfort et Rimaud, bicarbonatées, sodiques, ferrugineuses, carboniques fortes. — Leur propriété apéritive, digestive, tonique, diurétique, leur nature gazeuse, leur goût agréable, en font une boisson de table salubre, rafraîchissante, très agréable et les rendent importantes en médecine.

Eaux et limonades gazeuses, obtenues avec le gaz qui se dégage des sources et les eaux douces si renommées du Lignon. — Elles ont une supériorité incontestable sur les eaux et limonades gazeuses artificielles; celles de Couzan très appréciées ont acquis une renommée justement méritée.

Les Produits de Couzan se vendent par caisses de 30 et 60 bouteilles. — S'adresser, pour les demandes et renseignements, à SAIL-SOUS-COUZAN (Loire);

Pour ROANNE et les environs:

A M. E. GENOT, entrepositaire, dont les magasins sont situés rue de l'Asile, près la gare, et au Coteau, maison Pomey.

AVIS IMPORTANT

MM. DUCHESNE
DENTISTES DE PARIS

Ont l'honneur de prévenir le public qu'à partir du mois de mai, ils ne resteront plus à Roanne, qu'un jour seulement, le 4 de chaque mois, hôtel du Nord, chez M. Charbonnier. — Visibles de 9 heures à 4 heures.
Eau prophylactique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt: chez M. CHAMBOSSE, coiffeur, rue des Bourrassières, 1.

GROS ET DÉTAIL. — REMISE AUX MARCHANDS

GUILLET

Marchand de bois, au Coteau-Roanne

CHARBON DE BOIS, 1^{re} QUALITÉ

Ce charbon, tout essence bois dur, sans poussière, fumerons, etc., toujours parfaitement sec, convient à tous les usages.

Bois de Chauffage

Essence hêtre (fayard), en bûches coupées sur commande, pour cheminées, fourneaux, calorifères, etc.

PRIX MODÉRÉS

NOTA. — On rend à domicile.

VINS, SPIRITUEUX & LIQUEURS
CHERMETTE CLÉMENT

Cours Persigny

à ROANNE (Loire)

Dépôt des Produits de la Grande-Chartreuse

Beaujolais en cercle et bouteille.
Bourgogne.
Saint-Gille.
Saint-Georges.
Roussillon.
Châteauneuf.
Saint-Joseph.
Frontignan.
Malaga.
Vermouth.

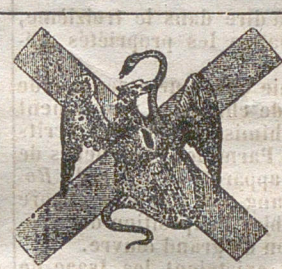
Cognac fine Champagne.
Armagnac.
Eau-de-Vie vieille.
Rhum.
Liqueurs.
Arquebuse.
Absinthe.
Bisler.
Elixir de longue vie.

LE PLUS GRAND FLÉAU DE L'HUMANITÉ

C'est la phthisie pulmonaire

Sur 10 décès, 4 au moins sont produits par cette maladie

Guérison certaine sans remède et par le seul emploi de la **Farine mexicaine** du docteur Benito del Rio, de Mexico.
Prospectus et renseignements donnés gratis au dépôt.
Le dépôt de la Farine Mexicaine se trouve à Roanne, dans toutes les Pharmacies.



La Farine mexicaine est le spécifique certain, pour la guérison de la phthisie pulmonaire, de la consommation, de la bronchite et du catarrhe chroniques. C'est un produit naturel et alimentaire qui s'emploie en potages.

EXPOSITION GÉNÉRALE DE CHAUMONT

(Haute-Marne)

Procédé infallible pour faire repousser les Cheveux et en arrêter la chute en peu de temps

EAU ARCHELAIS

Fabrique: Rue St-Paul, N° 12, ORLÉANS

Dépôt chez **M. CHAMBOSSE, coiffeur**

Rue des Bourrassières, à ROANNE

PRIX: 2, 3 et 5 fr. le flacon.

Exiger que les flacons portent mon nom et soient capsulés. — Dépôt au Tribunal de Commerce. — La contrefaçon sera poursuivie.

BITUMES

E. GENOT

Entrepreneur de Bitumes, à Roanne

Se charge de la fabrication et de la pose des bitumes Scyssel et des bitumes de goudron d'usine à gaz pour trottoirs, cours, magasins, ateliers écuries, greniers à blé, etc.

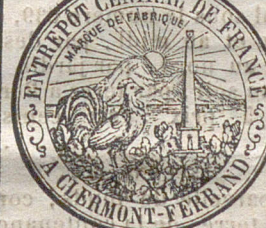
Application de bitumes verticaux, destinés à ôter toute humidité des murs. Se charge de l'application d'un enduit liquide, appliqué au pinceau à chaud sur bois, pierre, etc., pour conservation et préservation d'humidité. — Se charge aussi d'un enduit inattaquable par les acides.



PLUS DE CHEVEUX COURONNÉS!! Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqures, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.



Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'émoussé.
— Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: **LECOQ ET BARGOIN.**

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MELANOGENE

De **DICQUEMARE AINÉ, de ROUEN.**

Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucun odor. Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.
Prix: 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 30. — A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 207, rue St-Honoré.

A Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse